

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 25 mars 2015 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Luc Papillon, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur du cabinet du maire
M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du cabinet du maire
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse au cabinet du maire
Mme Isabelle Lewis, directrice des communications
Mme Josée Marineau, responsable des comptes payables
Me Judith Viens, assistant-secrétaire

Absents : M. Marc Campagna, vice-président
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

CE-2015-340-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2015-341-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2015-342-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 18 MARS 2015

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 18 mars 2015, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2015-343-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes du 9 février 2015.
-

CE-2015-344-DEC CHAPITRE XII / PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE : SERVICES AUX SINISTRÉS

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2006-291-DEC mandatant la commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes pour agir comme le comité municipal de sécurité civile et intervenir dans les phases de la prévention et de la préparation des interventions;

ATTENDU QUE le comité exécutif a mandaté la commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes pour faire le suivi des orientations en matière de sécurité civile;

ATTENDU le Chapitre XII « Procédures de soutien aux sinistrés » déposé par le directeur de l'incendie et coordonnateur municipal à la sécurité civile;

ATTENDU QUE ce chapitre traite des éléments suivants:

- La mise en contexte ;
- Planification des services aux sinistrés ;
- Organisation des services aux sinistrés ;
- Organisation d'un centre de services aux sinistrés ;
- Choix d'un centre de services ;
- Mise en action d'un centre de services ;

ATTENDU QUE le Chapitre XII est possiblement le plus exigeant de toute la gestion du Plan de sécurité civile puisqu'il touche les services aux sinistrés et qu'il détermine de quelle façon la municipalité doit combler les besoins essentiels de la population lors d'un sinistre;

ATTENDU la recommandation numéro SP-2015-02-09/01 de la commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes concernant l'adoption du Chapitre XII – procédures de soutien aux sinistrés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes, que le comité exécutif adopte le Chapitre XII « Procédures de soutien aux sinistrés » du Plan de sécurité civile dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2015-345-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ATTENUATION ACOUSTIQUE / CITÉ GÉNÉRACTION
55+**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour des travaux d'atténuation acoustique à quelques endroits de la cité GénérAction 55+ ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Poirier, coordonnateur à la Direction générale, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **des travaux d'atténuation acoustique à quelques endroits de la cité GénérAction 55+** ». (référence : règlement d'emprunt 511).

**CE-2015-346-DEC MANDAT / REQUÊTE EN DÉMOLITION D'UN
BÂTIMENT / LES CONSTRUCTIONS FOSSIL INC.
/ 238, RUE SAINT-JOSEPH**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne recevait, le 19 mars 2015, une requête en démolition d'un bâtiment de la société Les Constructions Fossil inc. pour le 238, rue Saint-Joseph;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater nos procureurs afin de comparaître et rédiger la défense de la Ville;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le comité exécutif mandate la firme Deveau avocats afin de comparaître, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ainsi que pour la rédaction de sa défense dans le cadre de la requête en démolition d'un bâtiment dans le dossier de la Cour supérieure Les Constructions Fossil inc. c. Ville de Terrebonne (700-17-011822-151).

**CE-2015-347-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DES
OFFICIERS PUBLICS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne, en vertu de l'article 573.1.2 de la *Loi sur les Cités et Villes*, doit retourner en appel d'offres public pour l'assurance responsabilité civile des officiers publics (assurance municipale) de la Ville puisque la période de cinq (5) ans vient à échéance à la mi-mai 2015 ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres public pour l'assurance responsabilité civile des officiers publics de la Ville pour l'année 2015-2016 ;

ATTENDU QUE l'estimation préparée par M. Guy Turcot, de GT&A conseillers en assurances, s'élève à la somme de 200 000\$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le comité exécutif autorise la Direction du greffe et affaires juridiques à procéder à un appel d'offres public pour « *l'assurance responsabilité civile des officiers publics de la Ville, année 2015-2016* ».

**CE-2015-348-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 568 652,87\$ préparée le 19 mars 2015.
-

**CE-2015-349-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 1 153 635,02\$ préparée le 19 mars 2015.
-

**CE-2015-350-DEC NOMINATION / CHAUFFEUR-COMMISSIONNAIRE /
SERVICE DE L'ADMINISTRATION ET CONTRÔLE
BUDGÉTAIRE / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU
TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de chauffeur-commissionnaire au service de l'administration et contrôle budgétaire à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Fugère, directeur-adjoint – opérations, services de la voirie, de l'environnement, de l'hygiène du milieu et de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, de nommer M. Roger Salmon au poste de chauffeur-commissionnaire au service de l'administration et contrôle budgétaire à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 30 mars 2015, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2015-351-DEC PROLONGATION / CONTRAT / CONTREMAÎTRE /
SERVICE DE LA VOIRIE / DIRECTION DE
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger les services de M. Vugar Mevlan pour une période de deux (2) semaines, et ce, en raison des vacances annuelles de M. Benoît Locas ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Fugère, directeur-adjoint – opérations, services de la voirie, de l'environnement, de l'hygiène du milieu et de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, que le comité exécutif prolonge jusqu'au 17 avril 2015 les services de M. Vugar Mevlan au poste de contremaître au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un contrat individuel de travail avec M. Vugar Mevlan.

Copie dudit contrat est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2015-352-DEC PROLONGATION / CONTRAT / CHARGÉ DE
PROJETS / SERVICE DE LA VOIRIE / DIRECTION
DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger les services de M. Jean-Guy Raymond pour une période de huit (8) semaines, et ce, en raison de l'absence pour maladie de M. Martin Michaud ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Fugère, directeur-adjoint – opérations, services de la voirie, de l'environnement, de l'hygiène du milieu et de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, que le comité exécutif prolonge jusqu'au 29 mai 2015 les services de M. Jean-Guy Raymond au poste de chargé de projet au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un contrat individuel de travail avec M. Jean-Guy Raymond.

Copie dudit contrat est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2015-353-DEC PROLONGATION / CONTRAT / CONSEILLÈRE
EN RESSOURCES HUMAINES / DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES**

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger les services de Mme Claudia Edwards pour une période de six (6) mois, et ce, en raison de l'absence pour congé de maternité de Mme Audrey Fortin et du volume de dossiers en cours et de plusieurs mises à niveau à effectuer pour des projets en matière de ressources humaines ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, que le comité exécutif prolonge jusqu'au 18 décembre 2015 les services de Mme Claudia Edwards au poste de conseillère en ressources humaines à la Direction des ressources humaines.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un contrat individuel de travail avec Mme Claudia Edwards.

Copie dudit contrat est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2015-354-REC ABOLITION ET CRÉATION D'UN POSTE
SYNDIQUÉ COL BLANC / DIRECTION DE
L'URBANISME DURABLE**

ATTENDU QUE la Direction de l'urbanisme durable a revu sa structure organisationnelle en juin 2014 ;

ATTENDU QUE deux (2) postes ont été créés au service de la réglementation d'urbanisme et enjeux régionaux, soit un poste cadre de conseiller rédaction réglementation et un poste syndiqué de dessinateur ;

ATTENDU QUE depuis l'entrée en fonction du conseiller, rédaction réglementaire, en janvier 2015, la Direction de l'urbanisme durable a procédé à la révision des fonctions liées au poste de dessinateur afin d'être en mesure de répondre adéquatement aux attentes organisationnelles ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abolir le poste de dessinateur et de créer un poste de technicien en design urbain ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption du nouvel organigramme de la Direction de l'urbanisme durable, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Il est également unanimement résolu de recommander au conseil l'abolition du poste de dessinateur, classe 8, et la création du poste de technicien en design urbain à la Direction de l'urbanisme durable.

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (évaluation de la fonction, recommandation éventuelle au comité exécutif, recrutement et dotation).

Que la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du conseil.

**CE-2015-355-REC RÉORGANISATION / MODIFICATION DE LA
STRUCTURE / DIRECTION DES RESSOURCES
HUMAINES**

ATTENDU QUE l'évolution de la Ville de Terrebonne entraîne une croissance constante de l'organisation à chaque année ;

ATTENDU QUE la complexification du contexte de travail, l'ampleur grandissante des divers aspects du volet de la rémunération, de la dotation, de la formation, de la planification de la relève et du développement des ressources humaines sont devenues primordiales pour l'organisation ;

ATTENDU QUE la Direction des ressources humaines a revu sa structure pour être en mesure d'atteindre des objectifs spécifiques et continuer à répondre adéquatement aux attentes organisationnelles et propose les changements suivants ;

Ancien titre	Nouveau titre
Responsable, service paie et avantages sociaux (vacant suite à départ à la retraite de Mme Daïence T. Nadeau-Fournier)	Conseiller, rémunération
Chef de service, rémunération	Chef de service, paie et conditions de travail
Conseillère en gestion des ressources humaines (poste de Mme Caroline Durand)	Chef de service, dotation et développement organisationnel
Conseillère en gestion des ressources humaines (poste de Mme Doris Sauvageau)	Conseillère principale, ressources humaines

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption du nouvel organigramme de la Direction des ressources humaines, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (évaluation de la fonction, recommandation éventuelle au comité exécutif, recrutement et dotation).

Que la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du conseil.

MME ISABELLE LEWIS QUITTE LA RÉUNION

**CE-2015-356-DEC RECOMMANDATIONS SALARIALES /
DIRECTION DES COMMUNICATIONS**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 602-12-2014 adoptant le nouvel organigramme de la Direction des communications ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2015-125-DEC nommant M. Michaël Lartigau au poste de coordonnateur, médias sociaux et relations de presse à la Direction des communications ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2015-304-DEC évaluant les fonctions à la Direction des communications ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Papillon, directeur général, que les titulaires suivants soient classés conformément aux règles de classification actuellement en vigueur.

- Le salaire de Mme Isabelle Lewis, directrice des communications, est fixé à la classe 10, 5^e échelon, avec effet rétroactivement au 8 décembre 2014 ;
- Le salaire de M. Michaël Lartigau, coordonnateur, médias sociaux et relations de presse, à la Direction des communications, est fixé à la classe 3, 9^e échelon, avec effet rétroactivement au 5 février 2015.

**CE-2015-357-DEC SOUMISSION / SERVICE DE DÉCHIQUETAGE
DES BRANCHES EN LIEN AVEC LA STRATÉGIE
DE CONTRÔLE CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le service de déchetage des branches en lien avec la stratégie de contrôle contre l'agrile du frêne (SA15-9022) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 28 janvier 2015 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 17 février 2015 à 11 h 05, à savoir :

Élagage Prestige inc.	28 600,03\$ t.t.c.
Coupes Forexpert inc.	32 526,43\$ t.t.c.
Novafor inc.	38 475,23\$ t.t.c.
Arboretum Experts	58 225,06\$ t.t.c. <i>corrigé / non conforme</i>
Arbre N.B. inc.	149 639,96\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Élagage Prestige inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 20 mars 2015 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 23 mars 2015 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Fugère, directeur-adjoint – opérations, services de la voirie, de l'environnement, de l'hygiène du milieu et de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la société **ÉLAGAGE PRESTIGE INC.**, datée du 13 février 2015, pour le service de déchetage des branches en lien avec la stratégie de contrôle contre l'agrile du frêne, le tout pour un montant de 24 875\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-0154 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2015-358-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS /
PRÉPARATION DES PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE /
ARCHITECTURE DE PAYSAGE / DESIGN DES
STRUCTURES DES PONTS ET TRAVERSES DE COURS
D'EAU / AVENUE URBANOVA ET AUTRES
AMÉNAGEMENTS CONNEXES**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la préparation des plans, devis et la surveillance en architecture de paysage pour le design des structures des ponts et traverses de cours d'eau de l'avenue Urbanova et autres aménagements connexes (SA15-9024) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 4 février 2015 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 4 mars 2015 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

		Pointage final	Montant
Projet Paysage	<i>non conforme</i>	32,047	44 845,99\$ t.t.c.
Fahey & Associés		30,637	47 659,44\$ t.t.c.
Le Groupe Séguin Lacasse inc.		22,784	63 581,18\$ t.t.c.
Les Services EXP inc.		13,254	113 633,24\$ t.c.c.

ATTENDU QUE le comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 23 mars 2015 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Fahey & Associés;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Yannick Venne, directeur-adjoint – opérations, services du support technique et immeubles, parcs et espaces verts et aménagement paysager à la Direction de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la firme **FAHEY & ASSOCIÉS** pour les services professionnels pour la préparation des plans, devis et la surveillance en architecture de paysage pour le design des structures des ponts et traverses de cours d'eau de l'avenue Urbanova et autres aménagements connexes, pour un montant de 41 452\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 487-1. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-0141 émis par la trésorière est joint à la présente.

**CE-2015-359-DEC AUTORISATION / TRANSFERT BUDGÉTAIRE /
NEIGE**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un transfert de fonds pour fins d'équilibre budgétaire dans le cadre des activités courantes entourant le paiement des contrats de transport de la neige ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Fugère, directeur-adjoint – opérations, services de la voirie, de l’environnement, de l’hygiène du milieu et de l’atelier mécanique à la Direction de l’entretien du territoire, que le comité exécutif autorise les transferts budgétaires pour un montant de 125 000\$, comme suit :

DES postes budgétaires numéros

1-03-400-00-021	Affectation – excédent de fonctionnement affecté déneigement	56 500\$
1-03-400-00-022	Affectation – excédent de fonctionnement affecté sel, déglçage / essence	68 500\$

AU poste budgétaire numéro

1-02-330-00-512	Location camions à neige	125 000\$
-----------------	--------------------------	-----------

tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2015-0156 émis par l’assistante-trésorière et joint à la présente.

**CE-2015-360-DEC AUTORISATION / APPEL D’OFFRES PUBLIC /
ENTRETIEN DES PATINOIRES EXTÉRIEURES /
SECTEURS 1-2-3-4-5 / CONTRAT D’UN (1) AN
AVEC QUATRE (4) OPTIONS DE
RENOUVELLEMENT**

ATTENDU QU’il y a lieu de procéder par appel d’offres public pour l’entretien des patinoires extérieures pour les secteurs 1 – 2 – 3 – 4 – 5 pour un contrat d’un (1) an avec quatre (4) options de renouvellement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Yannick Venne, directeur-adjoint – opérations, services du support technique et immeubles, parcs et espaces verts et aménagement paysager à la Direction de l’entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l’entretien du territoire à procéder à un appel d’offres public pour **« l’entretien des patinoires extérieures pour les secteurs 1 – 2 – 3 – 4 – 5 pour un contrat d’un (1) an avec quatre (4) options de renouvellement »**.

MME ISABELLE LEWIS RÉINTÈGRE LA RÉUNION.

**CE-2015-361-DEC AUTORISATION / APPEL D’OFFRES PUBLIC /
SERVICES PROFESSIONNELS / RÉALISATION
DES PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DE
CHANTIER / AMÉNAGEMENT DE LA PLACE
CENTRALE / URBANOVA / PHASE I**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-745-DEC approuvant le guide de design distinctif comme référence aux projets de développement dans Urbanova ;

ATTENDU QU’il y a lieu de procéder par appel d’offres public pour les services professionnels pour la réalisation des plans, devis et la surveillance de chantier pour l’aménagement de la place centrale dans la phase I d’Urbanova ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Yannick Venne, directeur-adjoint – opérations, services du support technique et immeubles, parcs et espaces verts et aménagement paysager à la Direction de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien à procéder à un appel d'offres public pour « **les services professionnels pour la réalisation des plans, devis et la surveillance de chantier pour l'aménagement de la place centrale dans la phase I d'Urbanova** » (référence : règlement d'emprunt 530).

**CE-2015-362-REC REJET / SOUMISSION / PÔLE CIVIQUE /
SECTEUR EST / AUTORISATION / APPEL
D'OFFRES PUBLIC**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les services professionnels de gestionnaires de projets indépendants ingénieur-conseil, architecte paysagiste et intégrateur pour les utilités publiques pour des travaux de construction des égouts pluvial et sanitaire, d'aqueduc, de fondation de rue, de pavage, de bordure, de trottoir, d'éclairage routier, d'aménagements paysagers et d'enfouissement des utilités publiques – pôle public secteur est (SA15-3002) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 18 février 2015 ;

ATTENDU QU'une (1) seule soumission a été reçue le 24 mars 2015, à savoir :

Simard Architecture / Fahey et Associés / EXP --

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 25 mars 2015 recommandant de rejeter la soumission reçue;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, et de M. Luc Fugère, directeur-adjoint – opérations, services de la voirie, de l'environnement, de l'hygiène du milieu et de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, que le comité exécutif rejette la soumission de la société Simard Architecture / Fahey et Associés / EXP considérant qu'elle est non conforme.

Il est également unanimement résolu d'autoriser la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un nouvel appel d'offres public pour « **Les honoraires professionnels pour la préparation du plan d'ensemble, des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux de construction d'égouts pluvial et sanitaire, d'aqueduc, de fondation de rue, de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage routier, d'aménagements paysagers et d'intégration d'utilités publiques dans le projet du Pôle civique dans le secteur est** ». (référence : règlement d'emprunt 619 à venir).

Que le devis d'appel d'offres soit modifié afin que l'équipe multidisciplinaire de professionnels soit formé d'architectes paysagistes comme directeur de projet qui aura sous sa responsabilité les équipes d'ingénieurs civils et d'intégrateur d'utilités publiques pour la préparation d'un plan d'ensemble, des plans et devis d'exécution ainsi que la surveillance des travaux.

Que le comité exécutif recommande au conseil de nommer les personnes mentionnées ci-dessous sur le comité de sélection pour l'analyse des soumissions, selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes, dans le cadre du système de pondération et d'évaluation des offres prévu à la Loi, le tout relativement à l'appel d'offres mentionné à la présente :

- Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques ou Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et archives et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques ;
- M. Stéphane Larivée, ing., directeur-adjoint au génie et projets spéciaux ou M. Marc Bouchard, ing., directeur du génie et projets spéciaux ;
- Mme Catherine Dutil, chef du service aménagements paysagers à la Direction de l'entretien du territoire ou Mme Catherine Rioux, coordonnatrice, administration et planification, au service aménagements paysagers à la Direction de l'entretien du territoire ;

Que la grille d'évaluation utilisée pour analyser les offres de services professionnels soit modifiée selon les critères et les pointages suivants :

		Points
1.	Compréhension du mandat professionnel	15
2.	Méthodologie et calendrier de réalisation du mandat	10
3.	Qualification et expérience des responsables <ul style="list-style-type: none"> • architecte paysagiste (directeur de projet) • ingénieur civil • intégrateur d'utilités publiques 	20 15 5
4.	Qualification et expérience des firmes <ul style="list-style-type: none"> • génie (5 points) • architecte paysagiste (5 points) 	10
5.	Qualification et expérience des autres membres du personnel professionnel et technique	25
Total		100

Que les fonds prévus pour financer ce mandat éventuel soient pris à même le règlement d'emprunt numéro 619, selon les dispositions de l'article 544.1 de la Loi sur les cités et villes, le tout conditionnellement à l'approbation du règlement 619 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CE-2015-363-DEC CONTRIBUTIONS POUR FINS DE PARC EN ARGENT / 74^e AVENUE

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, d'accepter une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 9 994,87\$ dans le cadre de la subdivision d'un (1) lot en bordure de la 74^e Avenue, telle qu'indiquée à la compilation du dossier D15-0115. Ce lot est plus amplement démontré au plan et à la description technique préparés par M. Benoît Desroches, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 16809 de ses minutes.

**CE-2015-364-REC RÉSILIATION / CONTRAT / SERVICES
PROFESSIONNELS EN VUE DE LA CONFECTION DE
PLANS ET DE RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE AU
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 258-05-2014 acceptant la soumission de la société AECOM pour les services professionnels en vue de la confection de plans et de règlements de concordance au schéma d'aménagement, pour un montant de 102 656,16\$ (t.t.c.)(SA14-1007) ;

ATTENDU les départs successifs à la firme AECOM de plusieurs intervenants principaux au dossier de la Ville de Terrebonne, dont celui du chargé principal ;

ATTENDU QUE des honoraires additionnels de 29 300\$ (taxes en sus) sont exigés par la société AECOM afin de compléter le mandat aux attentes de la Direction de l'urbanisme durable ;

ATTENDU QUE la firme AECOM a remis des livrables sur les PPU et les règlements ;

ATTENDU QUE la Direction de l'urbanisme est en attente des versions électroniques éditables afin de satisfaire le respect des paiements d'honoraires à 80% ;

ATTENDU QU'il y a lieu de résilier le contrat, et ce, selon l'article 2125 du *Code civil du Québec* ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 20 mars 2015 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, que le comité exécutif recommande au conseil de résilier le contrat intervenu avec la société AECOM pour les services professionnels en vue de la confection de plans et de règlements de concordance au schéma d'aménagement, le tout selon les dispositions de l'article 2125 du *Code civil du Québec*.

Que conformément à la grille de paiement prévue à l'article 18f) du devis général, qu'il soit établi à 80% le paiement d'honoraires du mandat octroyé, et ce, sous réserve du dépôt de l'ensemble en version électronique éditable.

**CE-2015-365-DEC MARCHÉ DU PARDON / LES CHEVALIERS DE
COLOMB DE TERREBONNE / 3 AVRIL 2015**

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb de Terrebonne désirent, comme l'an dernier, organiser une marche du pardon le 3 avril prochain, entre 13h et 15h, dans le cadre de la fête de Pâques ;

ATTENDU QUE le circuit proposé est le même que celui de l'an passé, soit les rues Saint-Sacrement, Saint-Paul, Théberge, Bernard, L'Abbé Pierre, Langlois, Chartrand et Saint-Louis ;

ATTENDU QUE le trajet a été autorisé par la Direction de la police ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et de la vie communautaire, que le comité exécutif autorise la tenue de l'activité.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police et qu'elle soit autorisée à fournir les escortes policières suffisantes pour assurer la sécurité des participants.

CE-2015-366-DEC DÉFI PHYSIO EXTRA / TRIATHLON RIVE-NORD / 30 MAI 2015

ATTENDU la demande du Club de Triathlon Rive-Nord afin d'organiser son Défi Physio Extra le 30 mai 2015, entre 8h et 14h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le Club de Triathlon Rive-Nord à tenir son Défi Physio Extra le 30 mai 2015, entre 8h et 14h, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 5 qui suivent :

- 1) Musique**
La transmission de musique par haut-parleur est autorisée à l'école des Trois-Saisons pour la tenue de cet événement.
- 2) Stationnement**
Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.
- 3) Banderoles**
La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.
- 4) Produits comestibles**
La vente ou le service de produits comestibles est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles sur le site d'activité.
- 5) Fermeture de rues et de la TransTerrebonne**
La fermeture temporaire de la TransTerrebonne et des intersections suivantes est autorisée pour la durée de l'événement : rues de Couvin, de Plaisance, de la Passerelle et la TransTerrebonne, rues de Plaisance et d'Auvergne ainsi que les rues de Plaisance et place du Loiret.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2015-367-DEC MARCHE DE LA MÉMOIRE / SOCIÉTÉ D'ALZHEIMER DE LANAUDIÈRE / 31 MAI 2015

ATTENDU la demande faite par la Société Alzheimer Lanaudière afin d'utiliser le chemin public pour l'activité « Marche de la mémoire » le dimanche 31 mai 2015 de 10 h à 12 h (en cas de mauvaise température, l'activité aura lieu quand même) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, la « Marche de la mémoire » organisée par la Société Alzheimer de Lanaudière, le dimanche 31 mai 2015 de 10 h à 12 h, selon le trajet suivant :

Allée :

Rue John-F.-Kennedy vers la rue de Bretagne, à gauche sur le boulevard des Seigneurs, à droite sur la montée Masson, à droite sur la rue Saint-Louis, à gauche sur le boulevard des Braves et à droite sur l'Île-des-Moulins ;

Pause : Île-des-Moulins

Retour :

L'Île-des-Moulins vers le boulevard des Braves, à gauche sur le boulevard des Braves, à droite sur la rue Saint-Louis, à gauche sur la rue Saint-Sacrement, à gauche sur le boulevard des Seigneurs, à droite sur la rue McKenzie, à droite sur la rue Fiset, à gauche sur la rue des Pins, à droite sur la rue John-F.-Kennedy jusqu'à l'école Armand-Corbeil

et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent:

1) Musique

La transmission de musique est autorisée sur le site de l'Île-des-Moulins entre 10h et 12h.

2) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords de l'Île-des-Moulins et du site de départ et d'accueil identifié ci-dessus.

3) Produits comestibles

La vente ou le service de produits comestibles ou de boisson non alcoolisée est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles sur le site.

4) Affiches publicitaires

Que l'installation d'affiches ou de matériel publicitaire soit permise pour la durée de l'événement sur le site.

Que la Direction de la police est autorisée à fournir les escortes policières suffisantes pour assurer la sécurité tout au long du parcours.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police.

CE-2015-368-DEC FÊTE DE QUARTIER / FAMILIPRIX FAMILLES AU SOMMET / PARC FRONTENAC / 7 JUIN 2015

ATTENDU la demande de l'organisme Familles au Sommet, en collaboration avec la pharmacie Familiprix Daniel Morin, afin de tenir une fête de quartier, et ce, dans le cadre de l'Opération Enfant Soleil et Familles au Sommet, au parc Frontenac, le dimanche 7 juin 2015, de 9 h à 16 h;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif accorde une subvention de 5 000\$ à l'organisme Familles au Sommet. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-0151 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Il est également unanimement résolu d'autoriser la tenue de la fête de quartier au parc Frontenac le 7 juin, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

1) Produits comestibles

La vente de produits comestibles sur le site est autorisée exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable.

2) Musique et animation familiale

La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée pour la tenue de cette activité.

3) Affichage

La mise en place de banderoles et d'affiches sur le site d'activité est permise. Celles-ci doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

4) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2015-369-DEC TRIATHLON VISION ENVIRO PROGRESSIVE
TERREBONNE / TRIATHLON RIVE-NORD / 2
AOÛT 2015**

ATTENDU la demande de l'organisme Triathlon Rive-Nord afin d'organiser son triathlon familial le 2 août 2015 à la Cité du Sport, entre 8h et 13h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser l'organisme Triathlon Rive-Nord à tenir son triathlon familial le 2 août 2015 à la Cité du Sport, entre 8h et 13h, selon le trajet suivant qui sera effectué en boucle :

Boulevard des Entreprises et la rue Édouard-Michelin

conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

1) Produits comestibles

La vente ou le service de produits comestibles ou de boisson non alcoolisée est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles sur le site.

2) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée pour la tenue de cet événement.

3) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

4) Assistance policière

La Direction de la police est autorisée à fournir les escortes policières suffisantes pour assister l'organisme et assurer la sécurité tout au long du parcours.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2015-370-DEC CLUB DE TENNIS DE TERREBONNE /
MARATHON DE TENNIS NOCTURNE / 7 ET 8
AOÛT 2015**

ATTENDU la demande du Club de tennis de Terrebonne afin d'organiser un marathon de tennis nocturne du 7 au 8 août 2015 au parc Angora, entre 18h et 2h dans la nuit (en cas de mauvaise température, l'activité sera remise le lendemain, soit dans la nuit du 8 au 9 août, selon le même horaire) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le Club de tennis de Terrebonne à tenir un marathon de tennis nocturne au parc Angora du 7 au 8 août 2015, entre 18h et 2h dans la nuit, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 3 qui suivent :

1) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

2) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.

3) Heures de fermeture du parc

Permettre exceptionnellement la présence d'activité de 23h à 2h.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2015-371-DEC RENOUVELLEMENT / PROTOCOLE D'ENTENTE /
LES CHEVALIERS DE COLOMB DE
TERREBONNE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne, depuis 2003, compense monétairement Les Chevaliers de Colomb qui accueille dans leur local situé au 505, rue Théberge, les activités régulières de deux (2) organismes, soit : le Club des Choyés de l'Âge d'or de Terrebonne et le Cercle Marguerite de Provence 0879 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le taux horaire offert aux Chevaliers de Colomb ;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler le protocole d'entente pour une durée de trois (3) ans ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente entre la Ville de Terrebonne et Les Chevaliers de Colomb de Terrebonne concernant la location d'heures d'utilisation pour les organismes Club des Choyés de l'Âge d'or de Terrebonne et le Cercle Marguerite de Provence 0879.

CE-2015-372-REC PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES DU MILIEU / COMITÉ DE TRAVAIL

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal, lors de sa séance du 22 mars 2010, de la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative » ;

ATTENDU le dépôt du procès-verbal du comité de travail concernant la politique municipale de soutien financier aux organismes du milieu daté du 11 mars 2015 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité de travail et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif recommande au conseil qu'une subvention soit accordée aux organismes suivants :

Organismes	\$
Club de natation Torpille achat d'un Vasa trainer	600,00
Triathlon Rive-Nord triathlon BFI de Terrebonne	250,00
Triathlon Rive-Nord animation Défi Physio Extra	500,00
Les Amis de Lamater remboursement du permis de rénovation pour débarcadère	422,50

Que lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 1-02-790-00-963. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-0155 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2015-373-DEC SOUMISSION / ACHAT ET INSTALLATION D'UN ENREGISTREUR D'APPEL POUR LE 911

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de deux (2) fournisseurs pour l'achat et l'installation d'un enregistreur d'appel pour le 911(SA15-8002);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 19 mars 2015 à 9h, à savoir :

Metro Com Canada	34 426,22\$ t.t.c.
Comdic Équipement de Bureau ltée	37 557,73\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Metro Com Canada s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 19 mars 2015 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 23 mars 2015 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter la soumission de la société **METRO COM CANADA**, datée du 16 mars 2015, pour l'achat et l'installation d'un enregistreur d'appel pour le 911, le tout pour un montant de 29 942,35\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 627. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-0159 émis par la trésorière est joint à la présente.

CE-2015-374-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h10.

Président

Assistant-secrétaire